



N° d'épreuve FFM _____ **718**
Moto-Club _____ Ride on
N° d'affiliation _____ 2328
Date _____ 26/09/ 2021
Lieu _____ Chanterac
Organisateur technique - Gregory Rousseau
E-mail _____ rideonmx@hotmail.fr
Téléphone _____ 0632670706

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2021

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	Bernard Chaumont	Licence :	01309
Président du Jury ou Arbitre* -----	Phillipe Bourrier	Licence :	067698
Membre du Jury -----	Alain Martine	Licence :	139633
Membre du Jury -----	Alain deffarges	Licence :	008065
Commissaire technique responsable ----	Lagrange Yves	Licence :	317192
Responsable du chronométrage -----	Catherine Vignolle	Licence :	169943

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Kids Démo	7	11	150cc et -	pas chrono/enga Gratuit
Minicross LMNA	7	11	50/65/85cc	Chrono/ 30€
85 espoir LMNA	12	15	85cc	Chrono/ 30€
125 LMNA	13	---	125cc	Chrono/ 40€
Ride on open	13	---	125cc et +	Chrono/ 40€
àuyenne Challeng	13	---	125cc et +	Chrono/ 40€

Engagement :
Site Internet --- **Engage-sports.com**
Contact -----
Téléphone ----- E-mail---

Chronométrage :
Location de transpondeur : oui non
Tarif :
Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical	Mr Lépine		
Nombre de secouristes	6	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Périgueux	Temps de trajet (en min)	40

Article 7 Le site de pratique

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Circuit Ride on	Longueur du circuit	1650
Adresse	Cerigeol 24190 Chantérac	Largeur minimum de la piste	6
		Largeur de la grille	32
		Longueur de la ligne droite de départ	90
		Nombre d'OCP*	20
		*Officiels Commissaires de Piste	

Capacité Moto :

Pendant les essais : **44**
 En manche : **44**

Capacité Quad/Side-car :

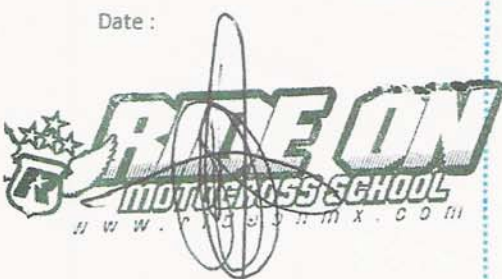
Pendant les essais : ...
 En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date :


Visa de la Ligue

 Date : *10 septembre 2021*

Visa de la FFM

 Date : **13/09/2021**
 Numéro : **21/0624**




Déroulement de la journée Motocross Ride-on 2021

08h00- Séance d'essais Championnat de ligue Guyenne (5 libre+15chrono)

08h25- Séance d'essais Ride-on open (5 libre+15chrono)

08h50- Séance d'essais 85cc Championnat de ligue (5 libre+15chrono)

09h15- Séance d'essais 125cc Championnat de ligue (5 libre+15chrono)

09h40- 1^{ère} Séance d'essais minicross Championnat de ligue (10min)

09h55- 1^{ère} Séance d'essais Kids Démo (8min)

10h05- 1^{ère} Manche Championnat de ligue Guyenne (12min+2t)

10h25- 1^{ère} Manche Ride on open (12min+2t)

10h45- 1^{ère} Manche 85cc Championnat de ligue (15min+2t)

11h10- 1^{ère} Manche 125cc Championnat de ligue (15min+2t)

11h35- 2^{ème} Séance d'essais minicross Championnat de ligue (10min chrono)

11h50- 1^{ère} Manche Kids Démo (8min)

12h00- Fin de Matinée/ Repas

13h45- 2^{ème} Manche Championnat de ligue Guyenne (12min+2t)

14h05- 1^{ère} Manche minicross Championnat de ligue (10min+2t)

14h25- 2^{ème} Manche 85cc Championnat de ligue (15min+2t)

14h50- 2^{ème} Manche 125cc Championnat de Ligue (15min+2t)

15h15- 2^{ème} Manche Ride-on open (12min+2t)

15h35- 2^{ème} Manche Kids Démo (8min)

15h45- Entracte réfection/arrosage Piste

16h00- 3^{ème} Manche Championnat de ligue Guyenne (12min+2t)

16h20- 2^{ème} Manche minicross Championnat de ligue (10min+2t)

16h40- 3^{ème} Manche 85cc Championnat de ligue (15min+2t)

17h05- 3^{ème} Manche 125cc Championnat de Ligue (15min+2t)

17h30- Super Finale Ride-on open (15min+2t)

17h50- Fin de journée/ Remise des récompenses

Votre Agent Général
M. Sébastien HAROUAT
21 Avenue de L'Angoumois
16190 MONTMOREAU
Tél: 0545603536
Mail:
agence.harouatmontmoreau@axa.fr



Assurance et Banque

N° ORIAS **15005931**
Site ORIAS **www.orias.fr**

ASSOCIATION RIDE ON
Les Faureilles

24190 CHANTERAC

Vos références

Contrat **0000010832410404**
Reference **2021-00912**

Date du courrier
10 septembre 2021

Votre attestation
Assurance Responsabilité Civile
Organisateur manifestation Moto (art. A331-17 et A331-18 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, atteste que

ASSOCIATION RIDE ON
Les Faureilles
24190 CHANTERAC

a souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport, un contrat d'assurance **0000010832410404** garantissant sa responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur dénommée **MOTOCROSS RIDE ON 2021** se déroulant le **26 Septembre 2021**.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement, la compagnie couvre les risques prévus à l'article R331-30 du Code du Sport.

Conformément à l'article A331-32 du Code du Sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 6.100.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.





Cette présente attestation est conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du Sport. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle ne peut en aucun cas engager l'assureur au-delà des termes et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Ribérac, le 10 septembre 2021

Pour l'assureur

Sébastien HAROUAT

Votre Agent Général

Agence AXA Sébastien HAROUAT

8 rue du 26 Mars 1944

24600 RIBÉRAC

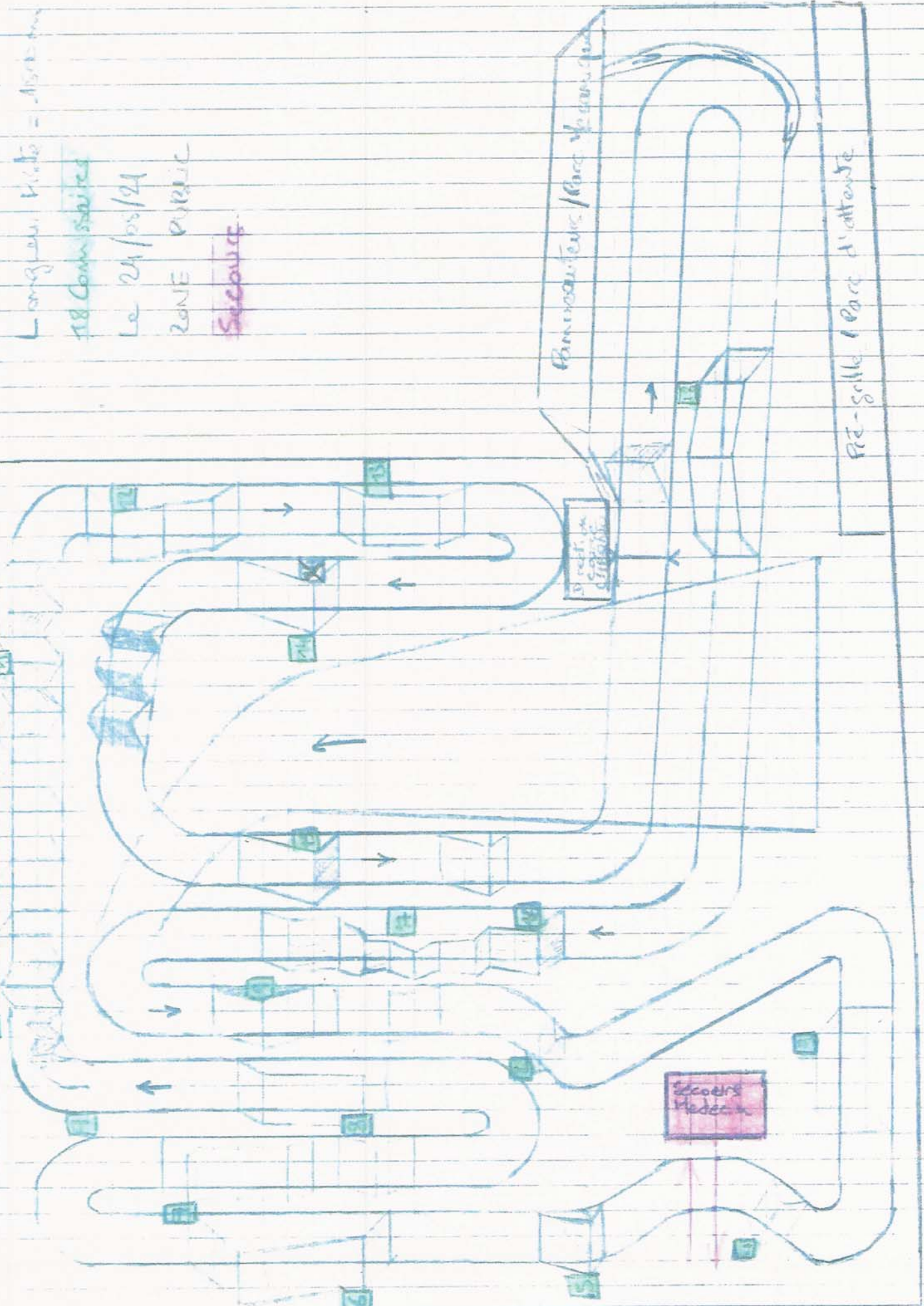
Tél : 05 45 60 35 36

Mail : agence.harouatrierac@axa.fr

N° ORIAS : 15005931

Site ORIAS : www.orias.fr

Longue piste - 1500m
 18 Commisaires
 Le 24/05/24
 ZONE PUBLIC
 Sécurité



Barrage / Parc d'attente

Piste-galle Parc d'attente